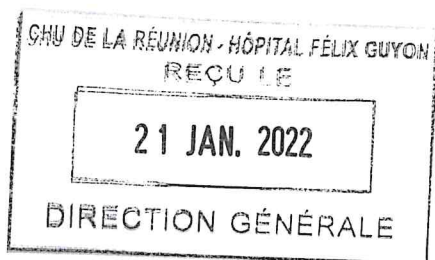




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SYNDICAT SANTE SOCIAUX CFDT REUNION



Saint-Pierre, le 21 janvier 2022

Monsieur le Directeur Général
CHU de la Réunion

Mr Lionel CALENGE

Objet : rémunération des contractuels au CHU

Monsieur le Directeur Général,

Suite à la publication de nouvelles grilles de rémunération issues des accords SEGUR de la SANTE, la CFDT vous demande d'appliquer ces nouvelles grilles aux contractuels concernés du CHU de la Réunion (infirmiers, kiné, technicien de laboratoire (TL), AS/AP, Préparateur en Pharmacie Hospitalière (PPH), manipulateurs radio, diététicien, PUER, IBODE, IADE, IPA, etc...).

Pour la CFDT, ce principe se justifie en raison de la création de nouvelles grilles de catégorie A (IDE, kiné...), du passage de catégorie C à B pour les AS/AP et du passage de catégorie B à A pour le corps des PPH, TL, et Diététicien.

Il s'agit de mettre en place une politique d'attractivité et de fidélisation des professionnels de santé. Ainsi, pour la CFDT, les contractuels doivent aussi bénéficier des avancées salariales à l'occasion du SEGUR de la SANTE.

Nous vous proposons d'inclure ces nouvelles modalités de rémunération dans l'accord relatif au suivi des contractuels, prévu dans le cadre des dossiers en cours.

Nous attendons une réponse rapide de votre part sur ce sujet important.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général



Expédit LOCK-FAT